

Contrat de saillie 2020

DANCIANO DE MALLERET

Acheteur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable : Mail :

CONDITIONS DE VENTE

En raison de la situation sanitaire mondiale 2020 sans précédent, Le Haras de Malleret propose -25% sur les contrats de saillies de ses étalons. 10% seront reversés à la fondation des hôpitaux de France.

- Le contrat de saillie comprend **la garantie du poulain vivant**, c'est-à-dire après règlement d'un acompte à la commande, le solde est payable 48 heures après la naissance du poulain.
- L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Danciano de Malleret en insémination de semence congelée aux conditions suivantes :
- Un acompte de 400€ HT (TVA à 10 %)* sur le montant total de 1125€ HT (au lieu de 1500€ HT) est à régler à la commande.
- Les frais techniques et frais de transports sont également à régler à la commande par chèque ou virement.
- Frais de transport : 97€ HT pour la France, les frais de transport en Europe ou vers le monde seront examinés et communiqués en fonction de la destination.
- Frais techniques : 70€ HT
- Le solde de 725€ HT (TVA 10%)* est à régler par virement/chèque 48 heures après la naissance du poulain. La carte de saillie vous sera remise après paiement intégrale du montant de la saillie (1125€ HT au lieu de 1500€ HT) *TVA appliquée de 10% sous réserve de modification du taux de TVA
- Si une jument n'est pas pleine au 31 octobre de l'année en cours (certificat d'un vétérinaire à l'appui transmis avant la fin de l'année en cours), le contrat de saillie est reporté à l'année suivante, seul les frais de transports et les frais techniques seront facturés l'année suivante.
- Les frais techniques et de transport ne sont ni remboursables, ni reportables.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.
- La réservation de la carte de saillie est effective au retour du contrat signé et à la réception du règlement de l'acompte incluant les frais de transports et les frais techniques.
- Adresse de retour :
SASU Haras de Malleret - Pôle Reproduction - Château de Malleret, 33290 Le Pian-Médoc, France

RIB

Titulaire de compte :
SASU Haras de Malleret
470 Chemin de Malleret
33290 Le Pian-Médoc

Identification Internationale (IBAN) : FR76 3000 3009 1900 0200 2804 334

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument :

No. Sire :

Origines :

Centre d'insémination (nom, tel, mail, adresse) :

.....

Transfert d'embryon : Oui Non

.....

- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- Chaque contrat de vente comprend 2 doses de 6 paillettes de semence congelée.
- Les doses non utilisés restent la propriété du vendeur. L'acheteur s'engage à renvoyer au vendeur toutes les paillettes non utilisées.
- La semence ne peut en aucun cas être transmise à des tierces personnes. Les doses ne pourront être utilisées que pour la jument mentionnée dans ce contrat.
- Si l'acheteur effectue une utilisation non autorisée de la semence congelée, il devra s'acquitter, sans exception, d'une amende de 2500€ en addition des postes non soldés.
- La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou toute autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable.
- La semence congelée sera facturée par jument.

.....
Fait à Le

Signature de l'acheteur (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

.....

L'acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il les accepte sans exception.